

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORCHERES
SEANCE DU MERCREDI 08 FEVRIER 2017

Le huit février deux mille sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. David REDON, Maire, pour délibérer en session ordinaire.

Date de convocation : 31/01/2017.

Etaient présents : M. David REDON, Maire ; M^{rs} Christian AÏÇOBERRY, Bernard MALAISE, Xavier DOUCET-BARRAUD, adjoints ; M^{mes} Simone BEZIER, Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, M. Alexandre FARENZENA, Mmes Dominique GARDÈRE, Yolande SOËTE, M^{rs} Yanick LACHAUD, Florent SAUTEREAU.

Pouvoir(s) de : M^{me} Colette BOUREAU à M. Christian AÏÇOBERRY ;
M. Noël MERCIER à M. Xavier DOUCET-BARRAUD ;
M. Guillaume BERTRAND à M. Yannick LACHAUD ;

Etai(en)t excusé(s) : Mme Françoise SAMUEL

Etai(en)t absent(s) : /

Secrétaire de séance : Mme Dominique GARDERE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement. Le compte-rendu de la précédente réunion du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

D) TRAVAUX BÂTIMENTS

A) EGLISE 2^{EME} TRANCHE (TOITURE) – ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste encore des travaux de la 1^{ère} tranche et que concernant la 2^{ème} tranche des travaux de l'église, une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe parlementaire a été faite et qu'une somme de 4 000 €uros a été inscrite au budget du ministère de l'Intérieur. Le financement se présentera de la façon suivante :

	Travaux programmés	Montant HT (€)	TVA	Montant TTC (€)
MONTANT DES TRAVAUX	Réfection de la toiture de la nef de l'église	12 771.78	2 554.36	15 326.14
	Réfection de la zinguerie du clocher de l'église	424.10	84.82	508.92
	Nettoyage et remise en état des pierres des façades de l'église	6 282.95	1 256.59	7 539.54
	TOTAL des travaux	19 478.83	3 895.77	23 374.60
PLAN DE FINANCEMENT	Subvention Conseil Départemental	4 869.71		4 869.71
	Subvention de l'Etat DETR	3 796.71		3 796.71
	Subvention parlementaire	4 000.00		4000.00
	Prise en charge commune	6 812.41	3 895.77	10 708.18
	TOTAL du financement	19 478.83		23 374.60

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération n° 2017/001 enregistrée à la sous-préfecture de LIBOURNE.

B) ECOLE (CHANGEMENT FENETRES COTE EST)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été établi pour changer l'ensemble des fenêtres de l'école côté est par des menuiseries en aluminium double vitrage. Ce devis s'élève à 22 712 €uros HT. Il explique que le financement pourrait se faire de la façon suivante :

	Travaux programmés	Montant HT (€)	TVA	Montant TTC (€)
MONTANT DES TRAVAUX	Fenêtres en aluminium double vitrage	22 712.00	4 542.40	27 254.40
	TOTAL des travaux	22 712.00	4 542.40	27 254.40
PLAN DE FINANCEMENT	Subvention de l'Etat DETR	5 678.00	0.00	5 678.00
	Subvention du Conseil Départemental	12 491.60	0.00	12 491.60
	Prise en charge par la commune	4 542.40	4 542.40	9 084.80
	TOTAL du financement	22 712.00	4 542.40	27 254.40

Yanick LACHAUD demande pourquoi commencer par le côté est et non côté ouest... Bernard MALAISE aussi se demande pourquoi. Xavier DOUCET-BARRAUD propose de faire un devis total : côtés ouest et est et aussi l'abaissement du plafond car il faudrait connaître la valeur globale des travaux de l'école et ensuite les répartir sur trois ans. Monsieur le Maire propose de prendre part pour le vote de l'ensemble des fenêtres côté est.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Porchères, à la majorité (4 voix « contre » ; 1 abstention ; 09 voix « pour » DECIDE :

- de demander au Conseil Départemental l'attribution d'une subvention pour ces travaux à hauteur de 55 % du montant HT,

Délibération n° 2017/002 enregistrée à la sous-préfecture de LIBOURNE.

- de demander à l'Etat l'attribution de la subvention DETR 2017 pour ces travaux à hauteur de 25 % du montant HT,

Délibération n° 2017/003 enregistrée à la sous-préfecture de LIBOURNE.

David REDON s'engage à réunir au préalable la commission des bâtiments avant de présenter des devis. D'autre part, des devis concernant l'école vont être demandés.

POINT FINANCIER :

C'est plutôt positif. On peut envisager des travaux de voirie.

C) VOIRIE

Un devis a été fait par l'entreprise LAURIERE avec des choix de routes :

- VC 103	12 060,00 €uros HT
- VC 7 (Guérin au carrefour de la VC n° 103)	<u>39 830,00 €uros HT</u>
Soit un total de	51 890.00 €uros HT

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental (35 % plafonné à 25 000 € HT + majoration de 1.19 « CDS ») dans le cadre du FDAVC.

	Travaux programmés	Montant HT (€)	TVA	Montant TTC (€)
MONTANT DES TRAVAUX	VC n° 7 de Guérin au carrefour de la VC n° 103	39 830.00	7 966.00	47 796.00
	VC n° 103	12 060.00	2 412.00	14 472.00
	TOTAL des travaux	51 890.00	10 378.00	62 268.00
PLAN DE FINANCEMENT	Subvention du Conseil Départemental	10 412.50	0.00	10 412.50
	Prise en charge par la commune	41 477.50	10 378.00	51 855.50
	TOTAL du financement	51 890.00	10 378.00	62 268.00

Cette proposition paraît raisonnable et permettrait de ne pas emprunter. David REDON propose de valider les travaux pour la route de Guérin (VC n° 7 et VC n° 103) et de demander une subvention dans le cadre du FDAVC.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération n° 2017/004 enregistrée à la sous-préfecture de LIBOURNE.

Il est à noter que l'on a mis 20 000 €uros de côté pour pouvoir faire ces travaux. Un effort financier a été réalisé fait remarquer Xavier DOUCET-BARRAUD pendant 2 ans ce qui permet d'envisager la réfection de la voirie.

Il va falloir faire un appel d'offre (rédiger un cahier des charges, appel à candidature et ouverture des plis...) On peut faire appel à Monsieur Michel VIENNE (AVI CONSEIL) qui pourra nous accompagner dans les démarches administratives.

Les services techniques de la CALI proposaient la mutualisation mais cela semble un peu compliqué et ne correspond pas à nos besoins.

II) PERSONNEL

- **DESIGNATION D'UN AGENT DELEGUE ET D'UN NOUVEAU CORRESPONDANT AU CNAS**

Monsieur le Maire rappelle que la correspondante et déléguée du CNAS était Aude GACIA. Suite à son départ, il y a lieu de la remplacer. David REDON propose Béatrice LASSAGNE pour reprendre les fonctions de déléguée et correspondante auprès du CNAS.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération n° 2017/005 enregistrée à la sous-préfecture de LIBOURNE.

III) DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE D'AVI CONSEIL (MICHEL VIENNE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise AVI-Conseil, représentée par M. Michel VIENNE, propose de signer le contrat de prestation de conseil, pour l'année 2017, ayant pour objet les missions d'étude, expertise, audit, diagnostic, assistance et accompagnement dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les tarifs sont de 36 €uros hors taxes par heure pour un maximum de 300 heures par an et 60 €uros hors taxe de frais de déplacement.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération n° 2017/006 enregistrée à la sous-préfecture de LIBOURNE.

NOMINATION DE DEUX PERSONNES POUR LA CIID (COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS) DE LA CALI

Suite à la modification du périmètre de la CALI au 1^{er} janvier 2017 et conformément à l'article 1650 A paragraphe 3 du code Général des Impôts, le renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) s'avère nécessaire. Le Conseil Municipal doit donc désigner deux personnes pour cette commission et Monsieur le Maire propose Christian AÏÇOBERRY et Bernard MALAISE qui appartiennent déjà à la Commission Communale des Impôts Directs de la commune.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Délibération n° 2017/007 enregistrée à la sous-préfecture de LIBOURNE.

IV) QUESTIONS DIVERSES

PLU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la conférence des maires du 24 janvier 2017 et signale que depuis le 1^{er} janvier 2017, c'est la CALI qui a la compétence « Urbanisme ».

Notre PLU est en cours mais le Conseil Municipal doit délibérer pour savoir si la municipalité continue de poursuivre ou non ce PLU.

Monsieur le Maire propose de voir l'évolution et ce qui se passe au sein de la CALI et de ne pas s'engager de suite.

POINT FINANCIER :

Sur les deux mois à venir, la trésorerie va baisser car nous allons devoir payer les travaux de l'église.

S.I.D'ÉLECTRIFICATION DE ST PHILIPPE D'AIGUILHE :

Messieurs Christian AÏÇOBERRY et Xavier DOUCET-BARRAUD font un compte-rendu de la réunion du SIE de St Philippe d'Aiguilhe qui s'est déroulée aujourd'hui. Des travaux de sécurisation de la basse tension sur les postes du Petit Musset et de la Courtade sont en cours et également le remplacement des fils nus. Ces travaux seront financés à 100 % par le S.I.E. de Saint Philippe d'Aiguilhe.

VOYAGE SCOLAIRE :

Les enfants de l'école de Porchères partent en voyage au Pays Basque du 10 au 12 mai 2017. Une participation de 50 Euros par enfant est demandée soit 1 200 €.

DELEGATION DE SIGNATURE :

Une délégation de signature est donnée aux 4 adjoints pour signer les bons de commandes et également pour la légalisation de signature.

EPIDOR :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier d'Epidor concernant la coupe d'arbres qui s'est faite le long de la rivière Isle sur notre territoire.

Il signale qu'Epidor demande et exige une replantation sur le haut de la berge et le long de la rivière.

DECES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Maurice BARRIERE et se pose la question de savoir si l'on peut envisager de faire les obsèques dans l'église.

Les travaux du clocher sont terminés et sécurisés, on peut donc envisager la cérémonie religieuse dans cette église car les dangers sont écartés.

INAUGURATION DU NOM DE L'ÉCOLE :

Il faut se concerter avec les enseignantes et avoir une réflexion sur le jour et l'heure de cette inauguration.

REUNION :

Le 28 mars 2017 se déroulera à Porchères à la salle polyvalente la conférence territoriale pour la signature du Pacte du Libournais.

PROCHAINE REUNION :

La date du prochain conseil municipal sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

REDON David	AÏCOBERRY Christian, 1er adjoint	MALAISE Bernard, 2ème adjoint
BOUREAU Colette, 3ème adjointe	DOUCET-BARRAUD Xavier, 4ème adjoint	BERTRAND Guillaume
Pouvoir à Christian AÏCOBERRY		Pouvoir à Yanick LACHAUD
BEZIER Simone	BOUFFARD-GOURLLOT Bernadette	FARENZENA Alexandre
GARDERE Dominique	LACHAUD Yanick	MERCIER Noël
		Pouvoir à Xavier DOUCET-BARRAUD
SAMUEL Françoise	SAUTEREAU Florent	SOETE Yolande
Excusée		